



# Extractions Annuaire Santé

Evolution de l'identification des structures extractions v203-v300

Décembre 2018

# Introduction

---

- **La logique d'identification des structures dans les extractions en accès restreint a été modifiée entre la version 203 et la version 300, disponible depuis décembre 2018**
- **Cette évolution vise à corriger l'absence, dans la v203, d'un identifiant unique de structure**
  - Environ 1.000 structures en doublon dans la v203 (2 ou plusieurs structures avec le même identifiant)
  - Pour les professionnels concernés, cela empêche par exemple de déterminer, à partir des fichiers de l'extraction, dans quelle structure ils exercent et à quelle adresse se situe cette structure
  - Par ailleurs, pour les cabinets et pour les structures sans identifiant métier, le même identifiant est utilisé pour les échelon « EJ » (entité juridique) et « ET » (entité géographique ou site)
  - **L'identifiant de structure est présent dans les objets**
    - activité
    - coordonnées d'activité
    - coordonnées de structure
    - coordonnées géolocalisées
- **Le présent document vise à expliciter la logique d'identification des deux versions d'extraction et à faciliter la transition de la v203 à la v300 pour les utilisateurs, sur le périmètre RPPS**

- **La table « structure » v203 comprend différents identifiants**
  - **Les identifiants « métier » FINESS, SIREN, SIRET**
  - **Les identifiants « fonctionnels » RPPS-rang (pour les cabinets)**
  - **Un champ « identification nationale de la structure » qui combine un type d'identifiant et l'identifiant métier ou fonctionnel :**
    - Si la structure possède un FINESS : "1"+N°FINESS
    - Si la structure possède un SIRET (et pas de FINESS) : "3"+N°SIRET
    - Si la structure possède un SIREN (sans SIRET) : "2"+N°SIREN
    - Si la structure est un cabinet RPPS (sans SIRET) : "4"+N°RPPS-rang

*NB cette notion est celle qui est utilisée dans le S.I. CPS*
  - **Un « identifiant de structure » (qui devrait être unique) conçu pour être une clé faisant le lien entre les différents objets :**
    - Identique à l'identifiant national si la structure en possède un
      - *La présence de doublons SIRET/SIREN explique la non unicité de cette clé pour ~1.000 cas*
    - Valorisé par un identifiant technique (attribué par le S.I. RPPS) si la structure ne possède pas d'« identifiant national » (4.000 cas environ)
- **Le présent document vise à expliciter la logique d'identification des deux versions d'extraction et à faciliter la transition de la v203 à la v300 pour les utilisateurs, sur le périmètre RPPS**

- **Les identifiants de la table « structure » sont les suivants dans la nouvelle version**
  - Les identifiants « métier » FINESS, SIREN, SIRET (inchangés par rapport à la v203)
  - Les identifiants « fonctionnels » RPPS-rang (inchangés par rapport à la v203)
  - **Le champ « identification nationale de la structure » (inchangé par rapport à la v203) :**
    - Si la structure possède un FINESS : "1"+N°FINESS
    - Si la structure possède un SIRET (et pas de FINESS) : "3"+N°SIRET
    - Si la structure possède un SIREN (sans SIRET) : "2"+N°SIREN
    - Si la structure est un cabinet RPPS (sans SIRET) : "4"+N°RPPS-rang
  - **Un nouvel identifiant unique, qui remplace l'« identifiant de structure », baptisé « identifiant technique de la structure » et obéissant à une nouvelle règle garantissant son unicité :**
    - "F"+N°FINESS pour les structures FINESS hors officines de pharmacie
    - "F"+N°FINESS+"DateOuvertureJJMMAAA" pour les officines (un même FINESS peut être utilisé par 2 exploitations successives d'une licence à des adresses différentes, et il y a parfois un retard dans la clôture de la première exploitation)
    - "R"+IdentifiantTechniqueRPPS pour les structures SIRET et pour les cabinets RPPS-rang
    - "R"+"EJ"+ IdentifiantTechniqueRPPS pour les structures SIREN et pour les « EJ » correspondant aux cabinets
- **Le nommage de l'« identifiant technique de structure » est désormais le même dans toutes les tables où il est présent**

# Comparatif v203-v300

Identification métier de la structure	Source	Type juridique de la structure	« identifiant de structure » V203	« identifiant technique de structure » V300	Commentaire
FINESS hors pharmacie	FINESS	EJ et ET	"1"+N°FINESS	"F"+N°FINESS	-
Pharmacie	FINESS	EJ et ET	"1"+N°FINESS	"F"+N°FINESS+DateOuvertureJJMMAAAA	→ La présence des dates d'ouverture permet de contourner les n° FINESS uniques pour des pharmacies d'officine différentes (cas de transfert)
SIRET	RPPS	ET	"3"+N° SIRET	"R"+IdentifiantTechniqueRPPS	→ L'utilisation de l'identifiant technique de structure dans le RPPS (qui est unique) à la place de l'identifiant SIRET permet de contourner la présence de SIRET identiques pour des structures différentes (présentes uniquement dans le RPPS)
SIREN	Créée dans le RASS	EJ	"2"+N°SIREN	"R"+"EJ"+IdentifiantTechniqueRPPS	→ L'utilisation de l'identifiant technique de structure dans le RPPS (qui est unique) à la place de l'identifiant SIREN permet de contourner la présence de SIRET identiques pour des structures différentes (présentes uniquement dans le RPPS)
RPPS-rang	RASS	ET	"4"+N°RPPS-rang	"R"+IdentifiantTechniqueRPPS	
RPPS-rang	RASS	EJ	"4"+N°RPPS-rang	"R"+"EJ"+IdentifiantTechniqueRPPS	→ Ce nouvel identifiant permet de distinguer le cabinet « EJ » du cabinet « EG »
Structure sans identifiant métier	RPPS	ET	Identifiant technique de structure dans le RPPS	"R"+IdentifiantTechniqueRPPS	
Structure sans identifiant métier	RPPS	EJ	Identifiant technique de structure dans le RPPS	"R"+"EJ"+IdentifiantTechniqueRPPS	

- **Voici les règles permettant de faire le lien entre les deux versions :**

- **Pour les structures en doublon dans l'extraction v203 : l'intégration des données les concernant ou y étant rattachées était jusqu'ici impossible, les doublons devant par ailleurs être purgés par un pré-traitement**
  - Il convient d'identifier ces structures et d'intégrer les données en utilisant les nouvelles clés
- **Pour les structures FINESS : la colonne « identification nationale de la structure » permet de faire le lien (moyennant identification préalable des doublons de FINESS pour quelques officines)**
- **Pour les cabinets RPPS-rang : la colonne « identification nationale de la structure » permet de faire le lien**
- **Pour les structures sans identifiant métier ou fonctionnel : l'« identifiant technique de structure » v300 est identique à l'« identifiant de structure » v203 précédée de la lettre « R »**

- **A titre d'exemple, voici un mode opératoire applicable sous excel pour générer une correspondance :**

- **Créer une colonne après la colonne C dans le fichier « Structure » des extractions V300 modifiées (après le champ « Identification nationale de la structure »)**
- **Se placer en D2, et insérer cette formule : `SI(C2<>"";C2;SI(A2="EG";STXT(B2;2;NBCAR(B2));STXT(B2;4;NBCAR(B2))))`**
- **On obtient alors l'ancien identifiant de structure**
- **Explication de la règle :**
  - Explication de la partie `SI(C2<>"";C2)`
    - En colonne C du nouveau fichier « structure » se trouve l'identifiant national de structure (concaténation du type d'identifiant (1=FINESS, 3=SIRET, 4=RPPS-rang) et de l'identifiant métier de la structure)
    - Or anciennement, l'identifiant de structure correspondait à l'identifiant national de la structure, sauf lorsqu'un tel identifiant n'existait pas. Ainsi, sauf en cas d'absence de l'identifiant national (en colonne C), l'identifiant présent en colonne C correspond à l'ancien identifiant de structure
  - Explication de la partie `C2;SI(A2="EG";STXT(B2;2;NBCAR(B2));STXT(B2;4;NBCAR(B2)))`
    - Dans le cas où l'identifiant national de structure n'existait pas, c'était l'identifiant technique issu de la source (RPPS ou SI-CPS) de la structure qui identifiait la structure
    - Le cas d'absence d'identifiant national de structure n'existe que pour les structures issues du RPPS
    - Or, le nouvel identifiant de structure, en colonne B, se construit autour de l'identifiant technique de structure dans la source pour les structures de type RPPS
    - Ainsi, en cas d'absence d'identifiant national de structure (en colonne C), on peut retrouver l'ancien identifiant de structure à partir du nouvel identifiant de structure (en colonne B), en retirant le « R » ou le « REJ » qui précède l'identifiant technique de la structure dans le RPPS



## **esante.gouv.fr**

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante\_gouv.fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)